

# FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

## RD 146A – P.R. 0+000 à 1+300

### Reprofilage et réalisation d'un enduit superficiel

Commune de SAINT-LAURENT-SUR-OUST

Juin-Juillet 2022



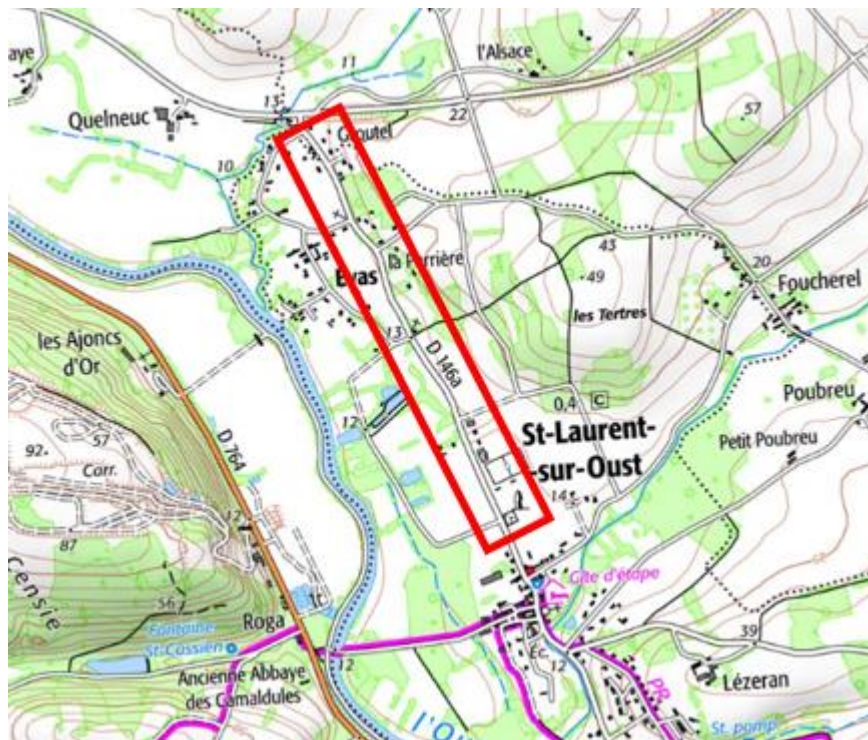
DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
Agence Technique  
Départementale sud-est

## Objet de l'opération

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales 2022, le département du Morbihan a décidé de reprofiler les rives et réaliser un enduit superficiel d'usure de la RD 146A, dans sa section comprise entre Grotel et l'agglomération de Saint-Laurent-sur-Oust.

Les travaux permettront de pérenniser la structure de chaussée et améliorer les conditions de sécurité de l'ensemble des usagers.

## Plan de situation



## Désignation des intervenants

**Maîtrise d'ouvrage** : Département du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre** : Direction des routes et de l'aménagement (DRA/ATDSE)

**Montant de l'opération** : 96 000 € TTC

Les travaux de reprofilage seront réalisés par l'entreprise Eiffage, et ceux d'enduit par l'entreprise Eurovia.

Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

## Organisation des travaux

Le planning prévisionnel des travaux réalisés sous déviation se décompose en trois phases distinctes :

- Reprofilage des rives et enduit de scellement : les 13 et 14 juin
- Calage des accotements : du 23 au 29 juin
- Réalisation de l'enduit : le 13 juillet

Entre chaque phase, ainsi que le week-end, la circulation sera rétablie.

## Information et déviations durant les travaux

La gestion de la circulation sera de la responsabilité des services de la direction des routes, l'entreprise en charge des travaux restant responsable de la protection de son chantier tout au long de la durée des travaux.

Durant les travaux, la RD 146A sera déviée suivant le plan ci-dessous :



## Accès riverains et services de secours

Pendant les travaux, l'accès des riverains sera neutralisé. Ces derniers devront préalablement prendre leurs dispositions en conséquence. L'ensemble du trafic routier devra obligatoirement emprunter l'itinéraire de déviation pendant les phases de travaux.



**Le Conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilants et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

## Contacts

**Maîtrise d'ouvrage délégué** : Conseil départemental du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre** : Direction des routes et de l'aménagement

**Contact avec les élus ou la presse pour les déviations sur RD** :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : [xavier.domaniecki@morbihan.fr](mailto:xavier.domaniecki@morbihan.fr)

## Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

**Message par courrier à M. le Président du conseil départemental**

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

**[routes@morbihan.fr](mailto:routes@morbihan.fr)**

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.